

Le projet RASED de la circonscription d'AUTUN

Présentation

Le projet RASED de la circonscription d'Autun a pour ambition de renforcer le lien entre les équipes d'école et le RASED pour favoriser la réussite scolaire de tous les élèves.
(Cf. <https://www.education.gouv.fr/bo/14/Hebdo31/MENE1418316C.htm>)

Le projet RASED a été conçu comme outil d'information à l'intention des enseignants et a pour objectif de fixer les modalités et priorités d'intervention du réseau d'aide.

La circonscription d'Autun est caractérisée par une géographie et une réalité sociale très contrastées.

Chaque membre RASED circonscrit son action en priorité sur des secteurs définis par l'IEN.

Le grand nombre d'école et l'étendue du territoire posent le problème de la dispersion des aides, et en corollaire de leur efficacité. Des secteurs prioritaires d'intervention ont donc été définis à partir des indicateurs du tableau de bord (résultats évaluations nationales, CSP des familles, éducation prioritaire, ruralité...) des analyses de différents acteurs, des moyens matériels et humains dont dispose la circonscription.

Le travail en équipe des membres du réseau (notamment dans le cadre du pôle ressource de circonscription) nécessite un temps de concertation et de synthèse entre ses membres pour élaborer et réguler les projets d'aide spécialisée et les actions menées.

Dans le cadre du cycle de consolidation, les membres du Rased sont mobilisés pour un travail de liaison et de coordination permettant le suivi du parcours des élèves de classes de 6e ayant rencontré des difficultés à l'école élémentaire.

Composition du RASED

À la rentrée 2020, le RASED d'AUTUN est composé de :

- Trois psychologues Education Nationale
- Quatre Enseignants Spécialisés à Dominante Pédagogique ESDP.

Psychologues de l'Éducation Nationale

Secteur COUCHES	Secteur AUTUN 1	Secteur AUTUN 2
Virginie FUMET École Couches 5 Rue Charmeron 71400 COUCHES 06 31 05 19 02 rased.couches@ac-dijon.fr	Élodie BOICHÉ École Le Parc Rue du Capitaine REPOUX 71400 AUTUN 06 42 46 71 95 rased.autun1@ac-dijon.fr	Jean-Luc BAUDRAS RASED AUTUN 2 Place St Yves 71400 AUTUN 03 85 52 26 52 rased.autun2@ac-dijon.fr

Enseignants spécialisés à dominante pédagogique

Secteur COUCHES	Secteur AUTUN 1	Secteur AUTUN 2
Nadia BOITIER rased.couches@ac-dijon.fr	Xavier DUPERRET rased.autun1@ac-dijon.fr	Barbara ELINA rased.autun2@ac-dijon.fr
	Laetitia NEVERS rased.autun2@ac-dijon.fr	

Organisation des secteurs :

http://ien71-autun.cir.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/8/RASEDRASED_r%C3%A9partition_R20.pdf

L'Enseignant Spécialisé à Dominante Pédagogique

Mission de prévention

Proposer un ensemble de démarches qui visent à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification.

Mission de remédiation

Observer, analyser et identifier les processus d'apprentissage des élèves en difficulté afin de proposer une intervention adaptée.

Pour qui ?

L'aide s'adresse à des enfants qui ont des difficultés persistantes dans la maîtrise des apprentissages.

Elle a pour objectif d'amener l'élève à améliorer le fonctionnement de sa pensée et à dépasser les difficultés qu'il éprouve dans ses stratégies d'apprentissage, à en découvrir de nouvelles, à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite.

Elle concerne l'ensemble des élèves de l'école et plus particulièrement ceux qui ont :

- des difficultés dans la maîtrise de la langue orale.
- des difficultés dans la maîtrise de la langue écrite (lecture, écriture).
- des problèmes de structuration spatio-temporelle.
- des difficultés pour maîtriser des outils mathématiques (numération, opération, logique...).
- des difficultés méthodologiques dans l'organisation de leur travail.

Comment ?

Les interventions peuvent prendre plusieurs formes :

- Travail de concertation et réflexion pédagogique avec les équipes enseignantes.
- Actions de prévention (Observations, évaluations suivies d'une analyse et d'une réflexion pédagogique, interventions sur public non désigné...).
- Co-interventions en classe avec le maître de la classe.
- Suivi en regroupements d'adaptation.

Quelle aide ?

Le travail de l'ESDP n'est pas du renforcement pédagogique, c'est une aide à l'apprentissage (pourquoi j'apprends, comment j'apprends...). Cf. Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017

L'aide à l'apprentissage se caractérise donc par une intervention pour :

- verbaliser et expliciter (prise de conscience et décentration)
- mentaliser
- mémoriser
-

et concerne la structuration de la pensée :

- repères fondamentaux (espace, temps,...)
- opérations logico-mathématiques
- langage oral et écrit
- développement cognitif

Le psychologue de l'Éducation Nationale

Dans quel cadre ?

Le psychologue exerce son activité dans l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires du secteur sur la base du BO du 4 mai 2017 (<https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo18/MENE1712350C.htm>). C'est un membre à part entière du RASED.

Il obéit à un code de déontologie qui lui fait obligation de respecter la personne dans sa dimension psychique, avec son consentement libre et éclairé.

Il est soumis à un devoir de confidentialité et se montre garant du secret des informations dont il dispose et dont il ne peut faire état sans l'accord explicite de la personne concernée.

Quelles missions ?

Le psychologue de l'Éducation Nationale est une personne ressource du service public de l'éducation nationale :

- Actions en faveur des enfants en difficultés tout au long de la scolarité : après analyse de la situation, il met en œuvre des actions sous différentes modalités (bilans psychologiques, entretiens, observations, actions de prévention. ...).
- Synthèse des compte-rendus de bilans des autres professionnels dans un souci d'efficacité.
- Contribution à la réussite scolaire de tous les élèves dans leur diversité et selon la nature de leurs besoins.

Le psychologue de l'Éducation Nationale est l'interlocuteur des enfants, des familles et des équipes enseignantes :

- Élaboration des modalités d'aide et de suivi des élèves en difficultés ou en situation de handicap de façon individuelle ou collective.
- Écoute, analyse la problématique et aide à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté. Ce travail s'effectue en étroite collaboration avec les enfants, les familles et les enseignants.
- Soutien en situation de crise.

Il est aussi l'interlocuteur au service de la communauté éducative et des instances de dialogue :

- Travail en coordination avec les professionnels des services médico-sociaux (médecin scolaire, assistantes sociales, service de PMI, CMP, CAMSP, SESSAD, professionnels exerçant en libérale.....) afin d'assurer la continuité d'accompagnement d'un élève.
- Expertise dans différentes instances (MDPH, CDOEA)
- Travail de liaison avec les PsyEN du 2nd degré.

Protocole de la prise en charge de l'élève en difficulté

Élève en difficulté
Analyse des difficultés

Différenciation
pédagogique

A.P.C.

P.P.R.E.

Évaluation des aides

Demande d'intervention écrite si les difficultés persistent
Le RASED ne peut intervenir qu'après la mise en oeuvre d'un PPRE.

Modalités d'interventions possibles

RASED

Réception des demandes d'aides
Analyse de la situation en équipe
Synthèse et proposition d'actions

Psychologue
de l'Éducation
Nationale

Maître E

Maître G

Équipe de
circonscription

Équipe
pédagogique
(Module
Approfondissement
Consolidation en Lecture
Écriture,
décloisonnement,...)

Prise en charge
extérieure

De la demande à la prise en charge...

De la demande à la prise en charge par l'enseignant spécialisé à dominante pédagogique

Chaque enfant qui pose question en classe peut faire l'objet d'une demande d'aide. Parler de l'enfant est déjà un véritable travail qui, à lui seul, peut autoriser un changement.

- Le maître, dans sa classe, constate les difficultés d'un élève.
- En parallèle des différents dispositifs mis en place (différenciation, PPRE, APC) dans la classe, il en informe les parents de l'enfant.
- Avec l'équipe enseignante de l'école, il est alors décidé collectivement des réponses en termes d'aménagement pédagogique et/ ou d'aide personnalisée.
- Si les difficultés persistent, au cours d'un conseil de cycle consacré aux élèves en difficulté, il sollicite l'intervention du Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté. En amont, la fiche de demande d'intervention aura été complétée. Au cours de la réunion, elle pourra être complétée.

Au cours d'une commission réunissant l'équipe du réseau, la demande est analysée. L'ensemble des dispositifs susceptibles de réduire la difficulté est envisagé. Les membres du RASED indiquent la nature de l'aide qui convient au cas de l'élève concerné.

Cette proposition d'aide sera communiquée oralement aux parents (ou représentant légal) de l'enfant par le maître de la classe.

Le projet individualisé d'aide spécialisée (PIAS) envisagé pour un élève donne lieu à un document écrit qui permet de faire apparaître et partager la cohérence entre cette aide spécifique et l'aide apportée par le maître de la classe ou les maîtres du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques. Le document précise les objectifs visés, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation de sa mise en oeuvre. Les parents sont systématiquement informés autour du projet d'aide de leur enfant.

De la demande à la prise en charge par le psychologue de l'éducation nationale

La demande émane majoritairement de l'enseignant mais il peut aussi être contacté directement par les familles. Dans ce cas, le psychologue EN se met en lien avec l'enseignant afin d'avoir des informations complémentaires.

Si l'intervention du psychologue EN est nécessaire :

- Prise de contact de la famille
- Rencontre famille psychologue EN.
- Proposition d'intervention du psychologue à la famille.
- Mise en œuvre de cette prise en charge.
- Restitution des éléments à la famille.
- Retour à l'enseignant des éléments le concernant.

Organisation de trois conseils de maîtres dédiés à l'harmonisation des actions école-RASED

Octobre

Conseil des maîtres n°1

- Identification précise des élèves en difficulté via la fiche de demande d'aide RASED
- Régulation des aides ou actions de prévention mises en place depuis la rentrée
- Échanges autour des évaluations nationales CP et CE1
- Échanges autour des projets de pré-orientation en SEGPA (pour les élèves de CM2)

Février

Conseil des maîtres n°2

- Régulation des aides mises en place
- Évocation des projets de maintien ou raccourcissement de cycle

Juin

Conseil des maîtres n°3

- Synthèse des aides mises en place tout au long de l'année
- Projection des aides pour la rentrée suivante
- Évocation des projets de pré-orientation en SEGPA pour les élèves de CM1
- Synthèse des acquis de fin de cycle 1